



Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne

+ clermont
auvergne
métropole



LE CENDRE, LA NATURE EN VILLE EN BORDS D'AUZON ET D'ALLIER

Zoom sur les propriétés publiques



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Conservatoire d'espaces naturels
d'Auvergne est membre du réseau :





LE PARTENARIAT

CEN AUVERGNE - CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Le CEN Auvergne a proposé à la Métropole de **mieux faire connaître aux communes les enjeux de biodiversité de leur territoire et de les sensibiliser sur les actions à mener** sur leurs propriétés foncières. Le CEN Auvergne a donc mené un travail de croisement des données d'espaces de biodiversité avec les parcelles communales dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

QUELLES MAÎTRISES FONCIÈRES PUBLIQUES ?

Type de propriétés prises en compte : propriétés communales, collectives et apparentées (sectionales, CCAS...); propriétés de Clermont Auvergne Métropole; EPFSMAF (Etablissement public foncier) ; Conseil départemental du Puy-de-Dôme, État, Région. Autres propriétés publiques ou parapubliques le cas échéant : CHRU, aviation civile, INRA, Université, police, CCI ... (données de 2017)

QUELS SITES À ENJEUX ?

Un travail de synthèse des données existantes a été effectué en compilant les données présentes au CEN Auvergne, éventuellement réorganisées et restructurées, les données publiques de la DREAL et de Clermont Auvergne Métropole, les données bibliographiques, les données disponibles sur le serveur du CRAIG, les données de partenaires techniques (LPO, UNIVEGE, Observatoire de la biodiversité métropolitaine, etc.)

Les sites métropolitains ont été catégorisés en 4 grands types.

LES «CŒURS DE NATURE »

Les sites protégés

- Sites en Natura 2000 (directive habitat)
- Espaces Naturels Sensibles du Département (ENS)
- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)
- Sites classés
- Sites du CEN Auvergne
- Espace de mobilité optimal du SAGE Allier aval

Les sites d'inventaires nationaux

- Sites inscrits
- Zone d'intérêt écologique floristique et faunistique
- Bien UNESCO « Chaîne des pays-Faille de Limagne »
- Inventaire Régional du Patrimoine Géologique

Les sites abritant des espèces ou habitats remarquables

- Sites connus abritant des espèces prioritaires*
- Sites suivis par les partenaires : CPIE, LPO, Observatoire de la biodiversité...
- Vergers conservatoires
- Patrimoine arboré remarquable
- Forêts présumées anciennes** (espaces forestiers continus depuis au moins 250 ans)

LES ZONES INTERMÉDIAIRES, LINÉAIRES, ZONES DE RENATURATION OU SITES RELAIS

Les espaces de nature "ordinaire"

Ils sont identifiés par des limites en pointillés et mettent en avant des enveloppes plus que des sites bien délimités car peu connus spécifiquement...

- Coulées vertes, chemins verts
- Bassin de récupération des eaux et surfaces en eau : ces secteurs sont potentiellement des zones de reproduction d'amphibiens, de repos ou de nourrissage pour les oiseaux
- Bords de cours d'eau : un tampon de 15 mètres a été effectué de part et d'autres des cours d'eau (trame bleue)
- Zones humides (données non exhaustives)
- Parcs urbains, espaces verts avec espèces à enjeux ou vieux arbres
- Friches, délaissés SNCF ou d'entreprises : zones de refuge ou de nourrissage, expression d'une biodiversité spontanée
- Zones de jardins extensifs, zones de nature « ordinaire »
- Périmètres de protection rapprochée des captages AEP

* Espèces prioritaires :

- Espèces menacées : LRR : Liste rouge Régionale (CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable) ; LRN : Liste Rouge Nationale;
- Espèces protégées : PN : Protection nationale (annexe I ou II) – PR : Protection régionale
- Espèces liées à un programme de protection

** Forêts présumées anciennes: cartographie réalisée par l'IPAMAC et le PNR des Volcans d'Auvergne



La libellule *Calopteryx virgo* est répandue sur les ruisseaux et rivière à eau courante, comme l'Auzon et l'Allier.



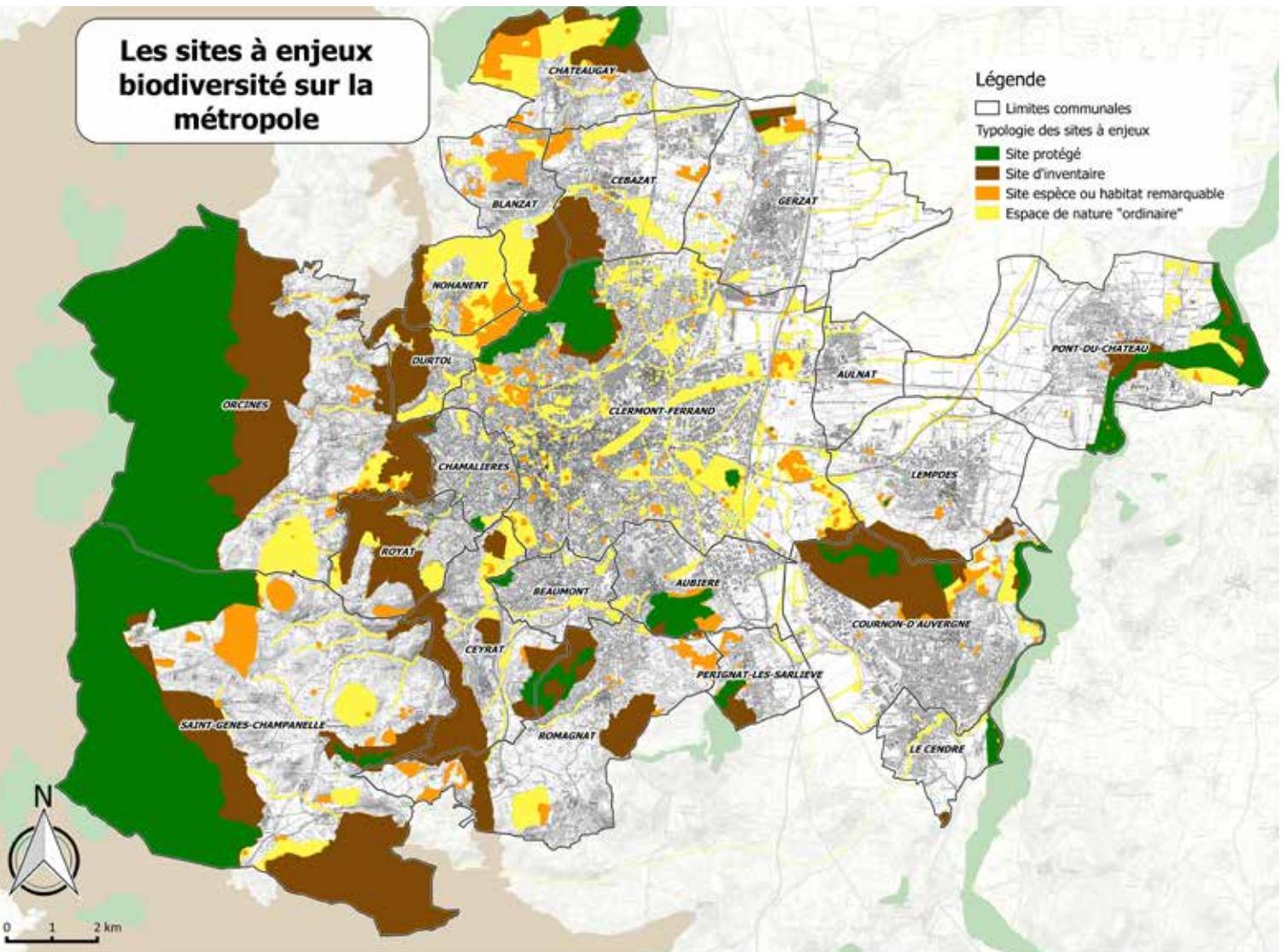
Le Guêpier d'Europe s'abrite, se nourrit et se reproduit sur les berges de l'Allier, grâce à la dynamique naturelle de la rivière.



La coulée verte de l'Auzon comporte quelques vieux arbres, importants pour le maintien des berges et la biodiversité.



Les sites à enjeux biodiversité sur la métropole



Sites à enjeux biodiversité sur la commune du Cendre

**40 % des propriétés
publiques de votre
commune constituent
des secteurs à enjeux
pour la biodiversité.**

Nature en ville

Coulée verte urbaine

Légende

 Limites communales

Propriétaires fonciers

 COMMUNE DE LE CENDRE

 CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

 DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

 EPF SMAF AUVERGNE

Typologie des sites à enjeux

 Site protégé

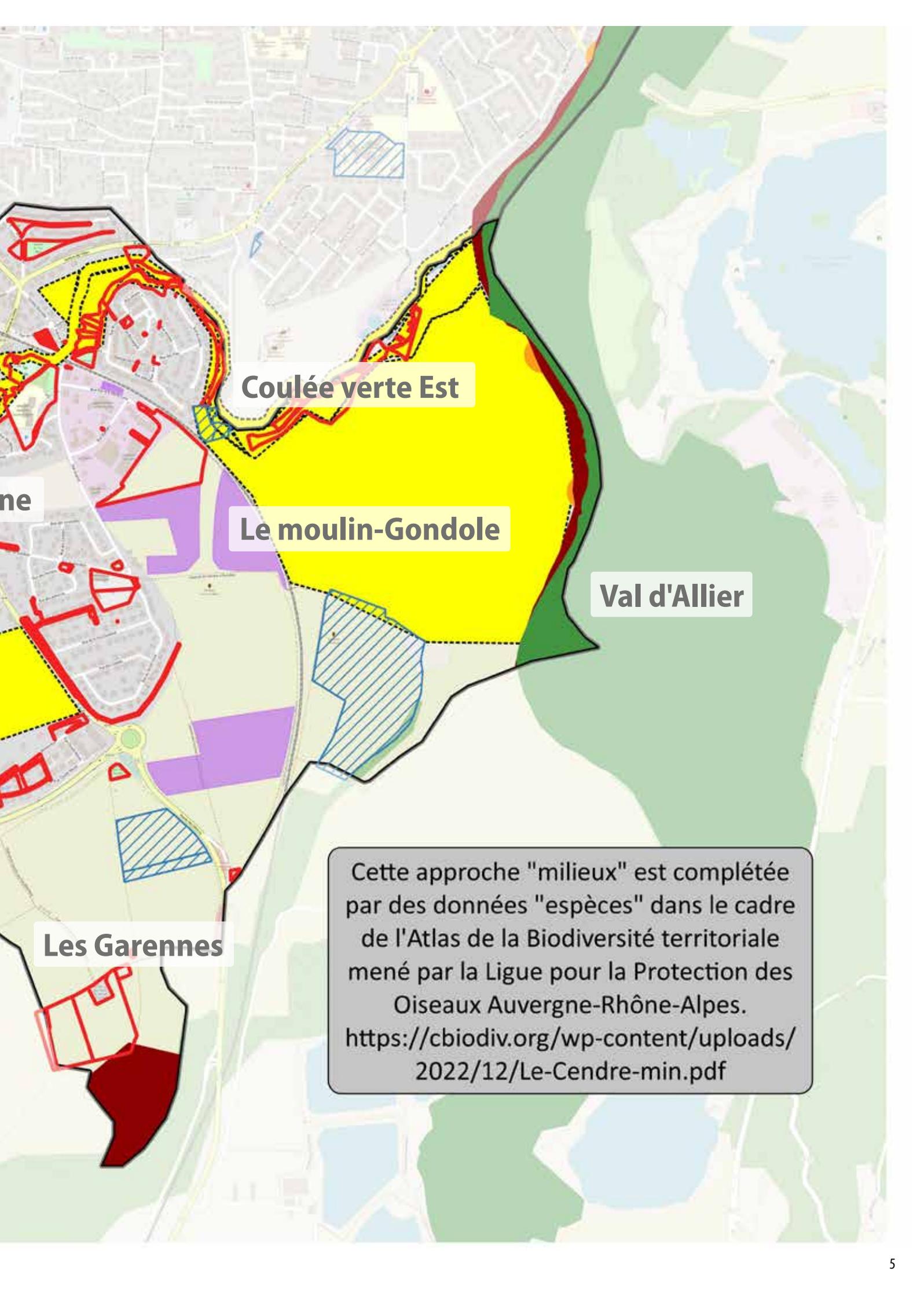
 Site d'inventaire

 Site d'espèce ou d'habitat remarquable

 Espace de nature "ordinaire"

0 200 400 m





Coulée verte Est

Le moulin-Gondole

Val d'Allier

Les Garennes

Cette approche "milieux" est complétée par des données "espèces" dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité territoriale mené par la Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes.
<https://cbiodiv.org/wp-content/uploads/2022/12/Le-Cendre-min.pdf>

LES GRANDS SECTEURS EMBLÉMATIQUES DE LA COMMUNE

Le Val d'Allier



[ENJEUX]

Le Val d'Allier est un des secteurs emblématiques de la Métropole Clermontoise, par sa biodiversité spécifique (espèces aquatiques, notamment le rare castor dont on peut voir des traces (sur la photo ci-dessous), ses forêts alluviales, etc. Son rôle pour la ressource en eau (champs captant d'eau potable, etc.) est également indispensable.

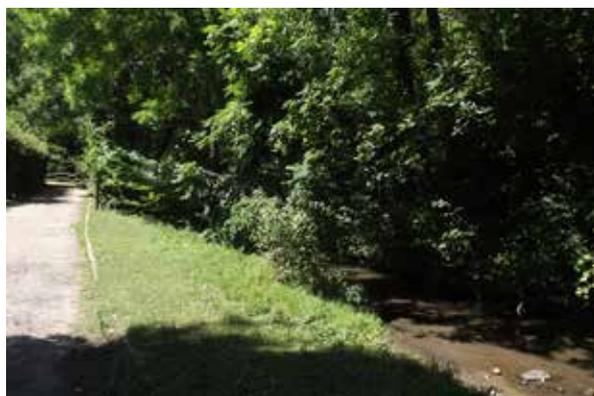
La rivière Allier subit des contraintes liées à l'activité humaine (pressions anthropiques : enrochements, plantes invasives...) au niveau du Cendre et de ses environs.



[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

La commune n'a pas de parcelles en propriété dans ce secteur. Cependant, elle peut travailler, avec la Métropole, à la préservation des berges de l'Allier : organiser des arrachages d'espèces exotiques invasives, des chantiers de ramassage de déchets, privilégier l'enlèvement des enrochements obsolètes, favoriser les boisements naturels et les prairies naturelles...

La Coulée verte urbaine et la nature en ville



[ENJEUX]

L'Auzon et ses rives ont un rôle important au Cendre : à la fois parc urbain, îlot de fraîcheur et corridor écologique.

À l'ouest, la coulée verte est dans sa partie urbaine : elle joue un rôle de nature de proximité pour les riverains.

La nature en ville au Cendre est également présente dans les autres parcs et sur l'« espace pollinisateur » de la gare.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

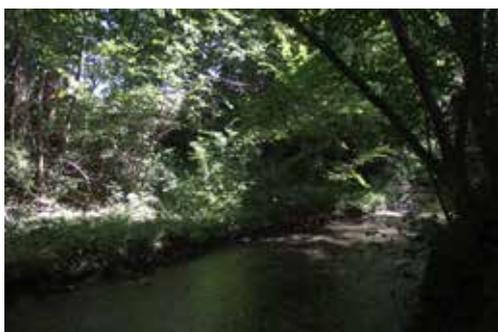
1/ Préserver et gérer leurs parcelles

La Ville du Cendre a initié depuis plusieurs années la gestion différenciée sur plusieurs secteurs dont le « refuge LPO de la tante Olga » le long de la coulée verte. Cette gestion est à poursuivre et à étendre sur les parcelles publiques afin de laisser s'exprimer au mieux la biodiversité et rendre la végétation plus résiliente face aux changements climatiques (moins de tontes, plus d'arbres en ville, etc.).

2/ Préserver et développer les couloirs verts et écologiques dans les nouveaux aménagements urbains dans le PLUi.

3/ Développer le frontage (parterre végétal en milieu urbain) et la plantation d'arbres isolés, en linéaire et en bosquets, avec la Métropole notamment.

La Coulée verte est et le Moulin du Gondole



Les Garennes



[ENJEUX]

À l'est de la commune, la coulée verte de l'Auzon devient plus sauvage, avec la présence plus importante d'arbres et de boisements qui sont propices aux animaux venant du Val d'Allier. Avec la proximité du plateau agricole Moulin du Gondole, cet ensemble de zone de culture et de rivière a un rôle de « tampon » entre la zone urbaine dense et la rivière Allier. Des chemins permettent également aux riverains de profiter de cette nature à proximité.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leurs parcelles

Le long de l'Auzon, la commune du Cendre est propriétaire de plus de deux hectares de parcelles, sur lesquels elle peut définir des modes de gestion durable : gestion des boisements naturels, préservation des berges...

2/ Agir pour la trame verte : inscrire des couloirs écologiques en zone non constructible au PLUi pour maintenir la trame paysagère et écologique.

3/ Poursuivre la préservation et gestion de l'Auzon avec la Métropole.

4/ Sensibiliser les agriculteurs à la replantation de haies, de ripisylves et de bosquets.

[ENJEUX]

Le secteur de cultures des Garennes appartient au contrefort du puy de Tobize (les Martres-de-Veyre). Ces coteaux sont des réservoirs de biodiversité grâce à leurs végétations rares, à une faune et une flore typiques de ces milieux secs. Ce secteur agricole est inscrit dans la trame verte des coteaux est de Clermont-Ferrand : il a un rôle de jonction entre les milieux naturels avec ses alignements d'arbres et de haies.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leurs parcelles

La commune du Cendre est propriétaire de cinq hectares de parcelles sur ce secteur, sur lesquels elle peut définir des modes de gestion durable : diversification des haies et nouvelles plantations, cultures diversifiées et sans pesticides, aménagement écologique...

2/ Classer au PLUi des secteurs de corridors, pour maintenir ce paysage typique et la transition paysagère entre les communes et les sites protégés (puy de Tobize).

3/ Sensibiliser les agriculteurs à la replantation de haies et de bosquets.



- Association loi 1901 à but non lucratif
- 1 équipe professionnelle
- 1 réseau d'adhérents et de bénévoles
- Intégration dans le réseau national des Conservatoires d'espaces naturels

35 ANS D'IMPLICATION POUR LA BIODIVERSITÉ

autour de trois axes



VALORISATION, PARTAGE ET TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Sensibilisation du plus grand nombre sur les questions de biodiversité à destination de tous les publics : élus, scolaires, socioprofessionnels, étudiants, grand public, etc.. Pilotage d'actions régionales comme le développement de la connaissance autour de la biodiversité et de sa gestion ou encore la coordination des actions en faveur de certaines espèces menacées.



1

PRÉSERVATION D'UN RÉSEAU DE SITES

250 sites et 2600 hectares sur le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et le Cantal couvrant la diversité des milieux naturels. Ces sites sont majoritairement gérés avec et par des agriculteurs et nombre d'entre eux sont aménagés pour l'accueil du public.

2

APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Expert membre de nombreux comités pour l'état et les collectivités locales, accompagnement et soutien des politiques publiques. Intervention comme opérateur sur le terrain dans leur mise en œuvre, animations des Espaces Naturels Sensibles (ENS), des sites Natura 2000 ou des Contrats Territoriaux ou gestionnaire de Réserve Naturelle Régionale (RNR).



CONTACT

Lucie Le Corguillé, chargée de projets
Tél. 04 73 63 00 11 | Courriel : lucie.jecorguille@cen-auvergne.fr
www.cen-auvergne.fr



@CENAuvergne

Conception, rédaction, mise en page et crédits photos : CEN Auvergne, 2023.